



## Conseil économique et social

Distr. générale  
2 février 2023  
Français  
Original : anglais

### Instance permanente sur les questions autochtones

#### Vingt-deuxième session

New York, 17-28 avril 2023

Point 4 de l'ordre du jour provisoire\*

**Débat sur les six domaines d'action de l'Instance permanente (développement économique et social, culture, environnement, éducation, santé et droits humains) en relation avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et le Programme de développement durable à l'horizon 2030**

### **Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies visant à garantir l'unité de l'action menée pour réaliser les objectifs définis dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, dont ceux définis dans le Programme 2030 : mise en œuvre par le système des Nations Unies**

#### Note du Secrétariat

#### *Résumé*

Le présent rapport est une brève compilation des informations communiquées par des entités des Nations Unies et d'autres organismes intergouvernementaux en réponse à un questionnaire sur les mesures prises en vue de l'application des recommandations de l'Instance permanente sur les questions autochtones, ainsi que du plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies visant à garantir l'unité de l'action menée pour réaliser les objectifs définis dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le texte intégral des réponses peut être consulté à l'adresse suivante : [www.un.org/development/desa/indigenouseoples/unpfii-22session-2023.html](http://www.un.org/development/desa/indigenouseoples/unpfii-22session-2023.html).

\* E/C.19/2023/1.



## I. Introduction

1. Conformément à la résolution 2000/22 du Conseil économique et social, l'Instance permanente sur les questions autochtones est un organe subsidiaire du Conseil économique et social qui a pour mandat : de fournir des conseils spécialisés et des recommandations sur les questions autochtones au Conseil ainsi qu'aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies, par l'intermédiaire du Conseil ; de faire œuvre de sensibilisation et d'encourager l'intégration et la coordination des activités relatives aux questions autochtones dans le système des Nations Unies ; de rassembler et de diffuser des informations sur les questions autochtones. De plus, conformément à l'article 42 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, l'Instance permanente est chargée de promouvoir le respect et la pleine application des dispositions de la Déclaration et de s'assurer de son efficacité. À ces fins, elle formule des recommandations dans les domaines du développement économique et social, de la culture, de l'environnement, de l'éducation, de la santé et des droits humains.

2. Un plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies visant à garantir l'unité de l'action menée pour réaliser les objectifs définis dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones a été élaboré à la Conférence mondiale sur les peuples autochtones de 2014, puis présenté en 2016. Ce plan d'action à l'échelle du système a donné un nouvel élan aux efforts entrepris par le système des Nations Unies pour promouvoir l'application de la Déclaration. En outre, cinq ans après l'adoption du plan d'action, le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination a renouvelé son engagement à le mettre en œuvre en adoptant l'appel à l'action du Secrétaire général, formulé dans le rapport « Building an inclusive sustainable and resilient future with Indigenous Peoples » (Bâtir un avenir inclusif, durable et résilient avec les peuples autochtones). Le Groupe d'appui interorganisations sur les questions concernant les peuples autochtones travaille à sa concrétisation.

3. L'Instance permanente a déclaré que la mise en œuvre de ses recommandations devait améliorer concrètement le quotidien des peuples autochtones. Les informations que les entités du système des Nations Unies et autres organes intergouvernementaux lui présentent sont d'une grande utilité lorsqu'il s'agit d'évaluer le degré d'application des recommandations. L'Instance permanente salue et remercie les entités qui lui ont transmis des rapports et les engage à la tenir informée de leurs activités et des suites données aux recommandations du plan d'action et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Elle encourage par ailleurs les organismes, fonds et programmes qui ne l'ont pas encore fait à lui présenter des rapports sur les activités qu'ils mènent avec les peuples autochtones.

4. En novembre 2022, un questionnaire sur les mesures prises en vue de l'application des recommandations de l'Instance permanente, du plan d'action à l'échelle du système et du Programme 2030 a été adressé à 52 entités des Nations Unies et autres organismes intergouvernementaux. Au 5 janvier 2023, des réponses avaient été reçues des entités suivantes : la Convention sur la diversité biologique, le Département de la communication globale, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds international de développement agricole (FIDA), l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Union internationale des télécommunications (UIT), le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance

(UNICEF), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), le Programme alimentaire mondial (PAM), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI). Le texte intégral des réponses peut être consulté à l'adresse suivante : [www.un.org/development/desa/indigenouseoples/unpfii-22session-2023.html](http://www.un.org/development/desa/indigenouseoples/unpfii-22session-2023.html).

## **II. Réponses reçues d'entités des Nations Unies et d'autres organismes intergouvernementaux sur les mesures prises ou envisagées pour mettre en œuvre le plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies**

### **Département de la communication globale**

5. Le Département de la communication globale a collaboré avec les responsables de la communication au Département des affaires économiques et sociales pour faire connaître les droits des peuples autochtones grâce à des messages communs, des activités de sensibilisation coordonnées et l'élaboration de documents promotionnels multilingues. Un tableau Trello est l'outil principal utilisé pour mettre en commun et promouvoir de manière croisée le contenu en plusieurs langues entre les entités des Nations Unies, y compris les supports promotionnels tels que les cartes numériques, les vidéos et les fiches d'information.

6. En 2022, le Département a continué de sensibiliser le public à la Déclaration aux niveaux mondial et local grâce à toute une série d'outils multimédias et multilingues, notamment des documents vidéo ou audio, des pages Web et des comptes sur les médias sociaux, des séminaires virtuels, des contenus divers, des visites et des réunions d'information. Sous la tutelle du Département et en collaboration avec les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, le réseau mondial des centres d'information des Nations Unies s'est mis en rapport avec les médias locaux et les établissements d'enseignement, a établi des partenariats avec les pouvoirs publics, des organisations de la société civile et le secteur privé, et a entretenu des ressources d'information électroniques sur un large éventail de questions relatives aux peuples autochtones.

7. Pendant la session de 2022 de l'Instance permanente, le Département a publié des communiqués de presse en anglais et en français. De plus, le Département a coorganisé et animé la conférence de presse d'ouverture de l'Instance permanente et aidé à organiser des entretiens avec les médias pour les intervenantes et intervenants.

8. Le Département de la communication globale a continué de gérer le site Web de la Journée internationale des peuples autochtones dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies (ONU)<sup>1</sup>. Du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 20 octobre 2022, le site Web a été consulté plus de 266 000 fois.

### **Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix**

9. Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix contribue à mettre en œuvre le plan

<sup>1</sup> Voir <https://www.un.org/fr/observances/indigenous-day>.

d'action en aidant les acteurs nationaux à faire progresser les droits, l'inclusion et la participation des peuples autochtones en ce qui concerne la vie politique et les processus de consolidation de la paix.

10. Le Fonds pour la consolidation de la paix apporte son concours à la consolidation de la paix au niveau local et communautaire, parallèlement à son action dans la prévention au niveau national, joignant les efforts déployés par l'ONU à ceux des organisations de la société civile. Les peuples autochtones font partie des partenaires et des bénéficiaires de projets du Fonds en Bolivie (État plurinational de), en Colombie, en Équateur, au Guatemala et au Honduras.

11. Au Honduras, conformément à son cadre de résultats stratégiques pour 2022-2025, le Fonds soutient des programmes conjoints qui encouragent la participation de groupes vulnérables, notamment les peuples autochtones, et cherchent des moyens pacifiques de régler des conflits portant sur les terres et les ressources naturelles qui touchent les peuples autochtones et les populations afrodescendantes.

12. De même, en République démocratique du Congo, l'un des résultats du cadre de résultats stratégiques du Fonds pour 2022 concernant la province du Tanganyika était axé sur l'amélioration des relations entre les Twa et les Bantous et sur l'équité dans leur accès aux ressources.

13. En Colombie, le Fonds soutient des initiatives de consolidation de la paix dans les groupes de population désignés comme prioritaires dans l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, signé en 2016, notamment les peuples autochtones touchés par la violence dans le cadre du conflit armé interne<sup>2</sup>.

14. En 2022, le Fonds a soutenu la réalisation de projets centrés sur la protection des espaces civiques. Au total, sept projets d'une valeur de 9,3 millions de dollars ont été approuvés dans le cadre de ce thème, notamment en ce qui concerne la terre, les peuples autochtones et les questions environnementales.

15. La Division des Amériques a continué de travailler en étroite collaboration avec les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies à des initiatives de prévention qui associent les peuples autochtones.

## **Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes**

16. La CEPALC continue d'accorder une attention croissante à la promotion des droits des peuples autochtones dans ses travaux, comme il ressort nettement des documents de position, des notes d'orientation, des résolutions et des accords intergouvernementaux des organes subsidiaires, ainsi que des réunions intergouvernementales de la Commission<sup>3</sup>.

17. Dans le domaine du droit à l'information, la CEPALC a continué d'œuvrer au renforcement des capacités nationales aux fins de la prise en compte des peuples autochtones dans les statistiques nationales, en particulier lors des recensements, et ce en collaboration avec des organismes publics et des organisations des peuples autochtones. En 2022, une assistance technique a été fournie au moyen tant de réunions virtuelles que de missions sur le terrain, ainsi que par des cours de formation

<sup>2</sup> Voir (en anglais) : <https://www.un.org/peacebuilding/content/colombia-0>.

<sup>3</sup> Voir, en particulier, la Conférence régionale sur la population et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, la Conférence régionale sur les femmes, la Conférence statistique des Amériques, la Conférence régionale sur le développement social et la Conférence intergouvernementale régionale sur le vieillissement et les droits des personnes âgées en Amérique latine et dans les Caraïbes.

à l'utilisation et à l'analyse des informations, axés sur les peuples autochtones et les questions de genre.

18. La CEPALC a encouragé la participation des peuples autochtones à la quatrième session de la Conférence régionale sur la population et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui s'est tenue à Santiago du 28 au 30 juin 2022. En outre, la CEPALC a facilité la participation d'organisations de femmes autochtones issues de réseaux régionaux tels que le Réseau des femmes autochtones des Amériques et le Réseau des jeunes autochtones d'Amérique latine et des Caraïbes (Red de Jóvenes Indígenas de América Latina y el Caribe), entre autres organisations autochtones.

## **Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture**

19. En 2022, la Coalition sur les systèmes alimentaires des peuples autochtones, une première au niveau mondial, a été lancée<sup>4</sup>. Elle comprend sept États membres, à savoir le Canada, l'Espagne, la Finlande, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande et la République dominicaine, et sept représentants autochtones de chaque région socioculturelle. L'Unité de la FAO chargée des peuples autochtones a été désignée pour en assurer le secrétariat.

20. En 2022, la campagne des jeunes autochtones pour les systèmes alimentaires des peuples autochtones<sup>5</sup> a été lancée sur la scène principale du Forum mondial de l'alimentation par le Groupe mondial des jeunes autochtones, avec le soutien de la FAO. La campagne des jeunes autochtones s'appuie sur l'élan impulsé par le Global Forum on Indigenous Youth (Forum mondial sur les jeunes autochtones) de 2021 et sur les messages clés qui en sont ressortis.

21. L'African Women's Collaborative for Healthy Food Systems (le Collectif de femmes africaines pour des systèmes alimentaires sains) a célébré la Journée internationale des femmes en 2022 en organisant une manifestation sur la contribution des femmes paysannes et autochtones africaines aux systèmes alimentaires durables. Réunis pour l'occasion, des expertes et experts en agroécologie et des femmes autochtones gardiennes de semences ont partagé leurs connaissances et leur expérience en matière de préservation des semences indigènes et souligné l'importance de celle-ci pour la diversité biologique et le pouvoir économique des femmes dans leurs collectivités. La FAO a apporté un appui technique à la rédaction d'un projet de collaboration sur la préservation des semences indigènes et la création de banques locales de semences.

22. Le document d'orientation « COVID-19, land, natural resources, gender issues and Indigenous Peoples' rights in Asia »<sup>6</sup> (COVID-19, terres, ressources naturelles, questions relatives au genre et droits des peuples autochtones en Asie), établi par la FAO et le HCDH, a permis de donner plus de visibilité aux droits des peuples autochtones sur le continent comme voie vers un développement socioéconomique durable et équitable. Il a été présenté à la manifestation parallèle organisée par la FAO, le HCDH et l'Asia Indigenous Peoples Pact dans le cadre du neuvième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, tenu en 2022<sup>7</sup>.

<sup>4</sup> Voir <https://www.fao.org/indigenous-peoples/news-article/fr/c/1618557/>.

<sup>5</sup> Voir (en anglais) <https://media.un.org/en/asset/k1b/k1bsq5x43z>.

<sup>6</sup> Voir (en anglais) <https://www.fao.org/documents/card/en/c/cb9121en/>.

<sup>7</sup> Voir (en anglais) <https://www.unescap.org/events/apfsd9>.

23. Le Bureau régional de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes a lancé une stratégie régionale pour collaborer avec les peuples autochtones et les personnes d'ascendance africaine<sup>8</sup>, encourager leur pleine participation, promouvoir la pertinence culturelle et la cocréation des politiques publiques de développement rural durable et respecter et protéger les droits individuels et collectifs à l'occupation des terres, au territoire et aux ressources naturelles.

## Fonds international de développement agricole

24. En 2022, le FIDA a franchi une étape importante en actualisant la Politique d'engagement du Fonds aux côtés des peuples autochtones ; le Fonds a mené à bien cette actualisation conjointement avec les membres autochtones du Comité directeur du Forum des peuples autochtones au FIDA. La Politique actualisée offre une nouvelle norme de référence détaillée conforme aux évolutions intervenues en parallèle dans le système des Nations Unies. Elle implique des changements importants dans les travaux du FIDA avec les peuples autochtones, contribuant à l'application du plan d'action à l'échelle du système dans toutes les activités du FIDA.

25. La Politique actualisée renforce également la représentation des peuples autochtones dans les organes de gouvernance du FIDA, puisque des représentantes et représentants du Forum des peuples autochtones au FIDA sont invités en tant qu'observateurs aux sessions du Conseil d'administration lorsque des questions intéressant les peuples autochtones sont à l'ordre du jour.

26. En août 2022, le sixième appel à propositions du Mécanisme d'assistance pour les peuples autochtones a été lancé dans le but de favoriser l'accès direct à des financements, l'accent étant mis sur l'adaptation aux changements climatiques, la résilience et la promotion de la conservation et de la gestion durable de la biodiversité par les peuples autochtones. Au cours du présent cycle, le Mécanisme finance 30 petits projets conçus par des peuples autochtones.

27. Le FIDA a également élaboré plusieurs outils pour améliorer les capacités internes et externes de collaboration avec les peuples autochtones ; il a ainsi révisé 36 fiches techniques de pays sur les questions relatives aux peuples autochtones, produit 2 publications sur l'application du consentement préalable, libre et éclairé<sup>9</sup> et créé 1 boîte à outils numérique sur des systèmes alimentaires durables et résilients pour les peuples autochtones au service d'une meilleure nutrition<sup>10</sup>.

## Organisation internationale du Travail

28. L'OIT a publié un document de travail sur les professions traditionnelles des peuples autochtones et tribaux dans les statistiques du travail<sup>11</sup>. Le document donne un aperçu de la manière dont les statistiques du travail rendent compte des professions traditionnelles et sur les moyens de l'améliorer. Ce document constitue une base à compléter pour la poursuite des discussions, notamment en ce qu'il offre des conseils détaillés et une assistance aux fins de la collecte et de la compilation de statistiques sur les professions traditionnelles et de l'établissement de futurs rapports qui présentent des données sur les peuples autochtones.

<sup>8</sup> Voir (en anglais) <https://www.fao.org/publications/card/en/c/CB7823EN/>.

<sup>9</sup> Voir (en anglais) [https://www.ifad.org/documents/38714170/46017375/FPIC\\_layout\\_DEF\\_WEB.pdf/fff38ef-7843-e042-6a59-02a45b24779d?t=1659706051874](https://www.ifad.org/documents/38714170/46017375/FPIC_layout_DEF_WEB.pdf/fff38ef-7843-e042-6a59-02a45b24779d?t=1659706051874).

<sup>10</sup> Voir <https://www.ifad.org/fr/web/knowledge/-/des-systemes-alimentaires-durables-et-resilients-pour-les-peuples-autochtones-au-service-d-une-meilleure-nutrition>.

<sup>11</sup> Voir (en anglais) [https://www.ilo.org/global/publications/WCMS\\_862144/lang--en/index.htm](https://www.ilo.org/global/publications/WCMS_862144/lang--en/index.htm).

29. Dans le cadre d'une série de notes d'orientation sur la transition juste, l'OIT a publié une note d'orientation sur les peuples autochtones et une transition juste pour toutes et tous<sup>12</sup>. Cette note vise à mieux faire connaître la manière dont les peuples autochtones sont touchés par les changements climatiques et le rôle d'agents de changement que ces peuples jouent dans la promotion d'une transition juste pour toutes et tous.

30. L'OIT a prêté son concours à l'élaboration de mécanismes de consultation pour les peuples autochtones en Argentine, en Colombie, au Costa Rica, en Équateur, au Guatemala, au Honduras, au Mexique et au Pérou. Par exemple, l'Organisation prête assistance au Ministère guatémaltèque des mines pour créer un département de consultation par la conception d'outils de gestion publique aux fins de l'application de la Convention de 1989 relative aux peuples indigènes et tribaux (n° 169).

31. L'OIT a engagé des échanges avec le Bureau bangladais de statistique pour inclure 50 groupes de peuples autochtones dans le recensement de la population du Bangladesh en 2022, en collaboration avec la Kapaeeng Foundation, le Bangladesh Indigenous Peoples Forum, le Bureau de la Coordinatrice résidente et le Fonds des Nations Unies pour la population.

## **Union internationale des télécommunications**

32. L'action de l'UIT en faveur des peuples autochtones vise à leur donner les moyens d'agir en améliorant leur maîtrise des outils numériques et en les aidant à apprendre à créer et à entretenir des environnements numériques qui répondent aux besoins des peuples autochtones et tiennent compte de la diversité de leurs aspirations.

33. Pour atteindre cet objectif, l'UIT œuvre dans le cadre de programmes de renforcement des capacités créés par le Secteur du développement des télécommunications et conçus à l'intention des populations autochtones. Les programmes visent à renforcer les capacités des peuples autochtones des Amériques en leur permettant d'acquérir des compétences et des connaissances numériques adaptées à leurs besoins et à leurs attentes. Les deux programmes sur lesquels l'UIT travaille sont les suivants :

a) Un programme de renforcement des capacités visant à développer les connaissances des techniciennes et techniciens autochtones en matière de conception de réseaux de télécommunications et de réseaux numériques<sup>13</sup>. Ce programme de formation dirigée en ligne a été organisé dans le cadre de l'Académie de l'UIT du 16 mai au 31 juillet et du 25 juillet au 9 octobre 2022. Au total, 200 personnes autochtones de 16 pays d'Amérique latine et des Caraïbes se sont inscrites au programme.

b) Un programme de promoteurs et promotrices techniques des télécommunications et de la radiodiffusion dans les communautés autochtones<sup>14</sup>. Ce programme est encore en cours ; les travaux réalisés jusqu'à présent comprennent un programme de formation mixte, en ligne sur l'Académie de l'UIT et en présentiel, qui

<sup>12</sup> Voir (en anglais) <https://www.ilo.org/global/topics/green-jobs/publications/just-transition-pb/lang-en/index.htm>.

<sup>13</sup> Voir (en espagnol) <https://academy.itu.int/training-courses/full-catalogue/formacion-en-herramientas-innovadoras-de-comunicacion-para-el-fortalecimiento-de-las-capacidades-de-l>.

<sup>14</sup> Voir (en espagnol) <https://academy.itu.int/training-courses/full-catalogue/formacion-de-promotoras-y-promotores-tecnicos-en-comunidades-indigenas-en-telecomunicaciones-y>.

visé à former des promoteurs et promotrices techniques des télécommunications et de la radiodiffusion dans les communautés autochtones.

34. Le Secteur du développement des télécommunications a également mis à disposition un manuel d'utilisation en espagnol de l'Académie de l'UIT, adapté aux peuples autochtones, afin d'amener davantage de peuples autochtones à bénéficier des cours et de leur montrer comment accéder aux contenus de formation et les utiliser.

## **Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme**

35. Le HCDH a mené des activités dans les six domaines d'action du plan d'action à l'échelle du système. En 2022, le Haut-Commissariat s'est attaché à faire connaître la Déclaration, à renforcer les capacités des États Membres, des peuples autochtones et des équipes de pays des Nations Unies, notamment en concourant à l'élaboration de politiques et de textes de loi nationaux sur les peuples autochtones et en favorisant la participation des peuples autochtones aux travaux de l'ONU.

36. Le Programme de bourses destinées aux autochtones contribue à renforcer la capacité des populations locales à défendre les droits humains en promouvant la Déclaration. Le Programme a permis de déployer 19 boursiers autochtones de haut niveau dans les bureaux nationaux et régionaux du Haut-Commissariat, ainsi que dans les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, dans des pays tels que l'Argentine, la Bolivie (État plurinational de), le Brésil, le Burundi, le Cameroun, le Costa Rica, le Guatemala, le Kenya, le Népal, l'Ouganda, le Paraguay, le Pérou et les Philippines.

37. Les boursières et boursiers de haut niveau contribuent à faire avancer plusieurs questions prioritaires dans les régions, qu'il s'agisse d'intégrer les droits des peuples autochtones dans les stratégies nationales, de s'engager sur les changements climatiques et les objectifs de développement durable, ou encore de promouvoir les droits des femmes autochtones et les connaissances des peuples autochtones.

38. La participation des peuples autochtones aux travaux de l'ONU est également renforcée par le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les peuples autochtones. En 2022, pour la première fois, le Fonds a soutenu la participation de bénéficiaires autochtones aux négociations sur le climat tenues dans le cadre de la vingt-septième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

39. Le Haut-Commissariat a également activement contribué à appeler l'attention sur les peuples autochtones dans le contexte du Conseil des droits de l'homme, notamment en organisant, en novembre 2022, au cours de la cinquante et unième session du Conseil, un atelier d'expertes et d'experts sur les moyens permettant de renforcer la participation des peuples autochtones aux travaux du Conseil<sup>15</sup>.

## **Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants**

40. La Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants a collaboré avec le Service des peuples autochtones et du développement à la Division du développement social inclusif (Département des affaires économiques et sociales) pour élaborer une note actualisée sur la promotion

<sup>15</sup> Voir (en anglais) <https://www.ohchr.org/en/indigenous-peoples/expert-workshop-possible-ways-enhance-participation-indigenous-peoples-work-human-rights-council>.



et l'application de la Déclaration dans le but de prévenir la violence contre les enfants et d'y mettre fin ; elle a également établi un rapport à l'intention de l'Instance permanente en 2022 (E/C.19/2022/4). Il est souligné dans ce rapport que les enfants autochtones, et en particulier les enfants autochtones en situation de handicap, sont surreprésentés dans les établissements de placement sous protection et ceux relevant de la justice. Il y est recommandé de promouvoir les systèmes traditionnels de justice réparatrice en consultation avec les peuples autochtones pour traiter les questions liées aux enfants ayant affaire à la justice.

41. Pour le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants, la participation des enfants est une composante essentielle du mandat de la Représentante spéciale et une priorité transversale. Par différents moyens d'action, la Représentante spéciale promeut un modèle de participation véritable et représentative des enfants, y compris des enfants autochtones.

42. Devant une centaine d'enfants venus de différents pays, la Représentante spéciale a présenté une version adaptée à un jeune public de son rapport annuel à l'Assemblée générale, consacré aux investissements adaptés à l'enfance (A/77/221)<sup>16</sup>. Cette manifestation était animée par des enfants, dont un enfant, par ailleurs défenseur de l'environnement, qui représentait les enfants autochtones du Groenland.

## Organisation panaméricaine de la Santé

43. L'OPS a mené plusieurs activités pour mettre en œuvre le plan d'action visant à réaliser les objectifs définis dans la Déclaration. L'OPS travaille au niveau national sur divers sujets de santé concernant les peuples autochtones, en assurant leur participation ; il s'agit notamment de la santé maternelle, des maladies transmissibles (tuberculose, VIH, maladies négligées), des maladies non transmissibles et de la réduction des risques liés aux catastrophes.

44. L'OPS a récemment publié un outil pour promouvoir les accouchements culturellement adaptés<sup>17</sup>. Il s'appuie principalement sur le consensus en matière de bonnes pratiques maternelles et néonatales et de critères de qualité des soins dans la prestation des services de santé. Cet outil favorise les moyens d'action, l'autonomie et la prise de décision des femmes autochtones sur toute question liée à leur santé sexuelle et procréative. Des femmes et des sages-femmes autochtones ont participé à son élaboration. L'OPS travaille actuellement avec des sages-femmes autochtones en Bolivie (État plurinational de), en Colombie et en Équateur pour échanger des connaissances dans le domaine de la santé maternelle.

45. La santé mentale et la prévention du suicide étant pour elle un sujet prioritaire, l'OPS travaille avec les peuples autochtones à une version culturellement adaptée du Programme d'action « Comblé les lacunes en santé mentale »<sup>18</sup>. Des efforts importants ont été faits en Argentine, au Chili, en Colombie et en Équateur s'agissant de la santé mentale et de la prévention du suicide. Les problèmes de santé mentale sont abordés sous l'angle de la médecine traditionnelle.

<sup>16</sup> La version en anglais adaptée aux enfants peut être consultée à l'adresse suivante : <https://violenceagainstchildren.un.org/sites/violenceagainstchildren.un.org/files/child-friendly-version-unga-2022-en.pdf>.

<sup>17</sup> Voir (en espagnol) <https://iris.paho.org/handle/10665.2/56225>.

<sup>18</sup> Voir <https://www.who.int/publications/i/item/9789241549790>.

46. La Bibliothèque virtuelle sur la médecine traditionnelle, complémentaire et intégrative pour les Amériques<sup>19</sup> rassemble des responsables de politiques publiques, des universitaires, des associations professionnelles, des prestataires de services de santé et des organisations autochtones autour du but commun de mettre en place, de manière collaborative, un espace virtuel pour mieux connaître toute l'étendue de la médecine traditionnelle et complémentaire.

### **Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique**

47. Le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique a assuré, par différents mécanismes, la participation effective des peuples autochtones aux travaux de la Convention à tous les niveaux. Le principal mécanisme au service de cette participation est le Groupe de travail spécial intersessions à composition non limitée sur l'article 8 j) et les dispositions connexes.

48. Depuis sa création en 1998, le Groupe de travail chargé d'examiner l'application de l'article 8 j) s'est réuni 11 fois, obtenant plusieurs succès notables ; ainsi, il a notamment rédigé des principes directeurs d'application facultative et donné plus de poids aux peuples autochtones et aux communautés locales dans les travaux de la Convention sur la diversité biologique. Les peuples autochtones et les communautés locales se posent en partenaires essentiels dans l'élaboration et la mise en œuvre du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

49. Un des principes fondamentaux du programme de travail sur l'article 8 j) et les dispositions connexes est la participation pleine et effective des peuples autochtones et des communautés locales. Ainsi, le Groupe de travail chargé d'examiner l'application de l'article 8 j) a instauré des pratiques telles que celle de désigner une personne autochtone à la coprésidence pour qu'elle assiste le président ou la présidente des réunions, y compris pour les sous-groupes de travail et les groupes de contact, ainsi que celle de faciliter les interventions sur l'ensemble des points à l'ordre du jour du Groupe de travail.

50. De plus, la Convention a créé un mécanisme de financement volontaire pour faciliter la participation des peuples autochtones et des populations locales aux réunions organisées dans le cadre de la Convention<sup>20</sup>. Le fonds de contributions volontaires a financé la participation de 12 représentantes et représentants de peuples autochtones et de communautés locales aux séances du groupe de travail à composition non limitée sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, en mars 2022, à Genève. De même, neuf représentantes et représentants de peuples autochtones et de communautés locales ont reçu un soutien pour participer aux séances du groupe de travail à composition non limitée qui se sont tenues en juin 2022, à Nairobi, sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

### **Fonds des Nations Unies pour l'enfance**

51. Les travaux de l'UNICEF dans différents contextes nationaux continuent de contribuer à la réalisation de plusieurs objectifs du plan d'action.

52. L'UNICEF aide les États membres à améliorer l'accès des enfants autochtones à l'éducation, à renforcer la qualité de l'enseignement qui leur est dispensé et à favoriser un enseignement interculturel bilingue et le développement du jeune enfant. En 2022, l'UNICEF Amérique latine et Caraïbes et les bureaux de pays concernés ont

---

<sup>19</sup> Voir (en anglais) <https://mtci.bvsalud.org/en/about/>.

<sup>20</sup> Voir <https://www.cbd.int/traditional/fund.shtml>.

aidé la Bolivie (État plurinational de), l'Équateur, le Panama et le Pérou à adopter des supports didactiques interculturels bilingues dans le cadre des plans de relance de l'apprentissage.

53. En outre, l'UNICEF a mis en place un portail interculturel de supports et de ressources en langues autochtones<sup>21</sup> pour l'enseignement interculturel bilingue.

## **Programme des Nations Unies pour le développement**

54. Le PNUD contribue aux efforts faits dans le cadre du plan d'action pour harmoniser à l'échelle du système les messages diffusés sur la Déclaration et les initiatives prises pour mieux la faire connaître, notamment lors de la Journée internationale des peuples autochtones.

55. Le 9 août 2022, à l'occasion de la Journée internationale des peuples autochtones, Youth Co: Lab a mis en lumière l'action menée par les jeunes autochtones d'Asie et du Pacifique au moyen de l'entrepreneuriat social pour relever les défis auxquels leurs communautés font face.

56. Le PNUD a accordé des subventions au Conseil des peuples autochtones de Thaïlande pour qu'il organise une série de séminaires en ligne afin de promouvoir un projet de loi sur la protection des droits des minorités ethniques. L'initiative visait à mieux faire comprendre ce nouveau texte au public. En août 2022, à Bangkok, de nombreuses manifestations ont été organisées avec les peuples autochtones et d'autres parties prenantes au niveau national dans le but d'expliquer les conséquences de la nouvelle loi sur la vie des gens.

57. Dans le cadre de l'Initiative « Équateur », le PNUD a travaillé avec des animateurs et animatrices autochtones pour produire conjointement un cours intitulé « Les peuples autochtones aux Nations Unies : Projet Accès en ligne » et a organisé diverses activités de formation pendant la session de l'Instance permanente tenue en 2022.

58. S'appuyant sur la phase pilote de l'Indigenous Peoples' Fellowship Initiative<sup>22</sup> (initiative de bourses pour les peuples autochtones), le Programme de micro financements du Fonds pour l'environnement mondial met actuellement au point la deuxième phase du programme, qui sera exécutée dans le cadre de la septième phase opérationnelle du Fonds, de 2020 à 2024.

## **Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture**

59. L'UNESCO dispose d'une politique dédiée à l'engagement auprès des peuples autochtones<sup>23</sup>, dont les programmes concordent avec la Déclaration. Cette politique a été renforcée par l'adoption de la Stratégie à moyen terme sur huit ans<sup>24</sup>, qui accorde une attention accrue aux partenariats avec les peuples autochtones et établit un programme intersectoriel sur les connaissances, la culture et les langues autochtones.

<sup>21</sup> Voir <https://www.unicef.org/lac/portal-intercultural-en-lenguas-originarias>.

<sup>22</sup> Voir (en anglais) <https://sgp.undp.org/our-approach-153/indigenous-peoples-fellowship-initiative.html>.

<sup>23</sup> Voir [https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000262748\\_fre](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000262748_fre).

<sup>24</sup> Voir [https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000378083\\_fre](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000378083_fre).

60. En 2022, l'UNESCO a assuré la coprésidence du Groupe d'appui interorganisations sur les questions concernant les peuples autochtones, chargé de mettre en œuvre le plan d'action.

61. En 2022, l'UNESCO a aidé les équipes spéciales du Groupe d'appui à organiser des tables rondes avec les coordonnatrices et coordonnateurs résidents sur les possibilités et les défis qui se présentent dans l'exercice des droits des peuples autochtones et l'application de leurs programmes de développement au niveau national au moyen du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, des équipes de pays des Nations Unies et des analyses communes de pays.

62. L'UNESCO a accueilli des expertes et experts autochtones dans son réseau de facilitateurs du programme mondial de renforcement des capacités pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Formés et épaulés par l'UNESCO, les facilitateurs ont pu mettre à jour leurs compétences et leurs connaissances afin d'aider les pays à protéger leur patrimoine culturel immatériel.

63. Le lancement de la Décennie internationale des langues autochtones (2022-2032) en 2022<sup>25</sup> a également répondu au plan d'action en attirant l'attention sur le désastre que constitue la disparition des langues autochtones et sur l'impérieuse nécessité de préserver, de revitaliser et de promouvoir ces langues.

### **Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés**

64. Le HCR a mobilisé des ressources et des outils de consolidation de la paix pour travailler avec les peuples autochtones touchés par des conflits, notamment dans des pays d'Amérique du Nord, d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud, où les activités du HCR se sont surtout concentrées sur la protection des peuples autochtones déplacés et apatrides au Brésil, en Colombie, au Mexique et au Venezuela (République bolivarienne du). Le HCR a traduit les orientations et informations dans les langues locales, y compris dans les langues autochtones.

65. Le HCR a communiqué des informations à la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes et les filles, ses causes et ses conséquences pour contribuer à son rapport de 2022 sur la violence à l'égard des femmes et des filles autochtones (A/HRC/50/26). À ce sujet, le HCR a organisé une consultation en ligne le 7 mars 2022 avec des personnalités et militantes autochtones, femmes et filles, d'Amérique latine.

66. Le HCR a communiqué des informations au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes pour concourir à l'élaboration de sa recommandation générale sur les droits des femmes et des filles autochtones.

### **Programme des Nations Unies pour les établissements humains**

67. En 2022, ONU-Habitat a fait paraître une publication intitulée *Urban Planning Law for Climate-Smart Cities: Urban Law Module* (Droit de l'urbanisme pour des villes intelligentes sur le plan climatique : module de droit de l'urbanisme) dans le cadre de la boîte à outils sur le droit et les changements climatiques. La publication traite de la nécessité de procéder à des évaluations inclusives et participatives des points faibles d'un projet du point de vue du climat en mettant l'accent sur la

---

<sup>25</sup> Voir <https://fr.idil2022-2032.org/>.

participation des peuples autochtones et sur leurs connaissances traditionnelles à toutes les étapes du projet.

68. ONU-Habitat a contribué à mieux faire connaître la Déclaration en communiquant sur les médias sociaux, à partir des comptes officiels d'ONU-Habitat et de celui de la Directrice exécutive. En outre, des communiqués de presse et des articles ont été publiés sur l'importance de la participation des peuples autochtones aux prises de décisions concernant l'aménagement urbain.

69. Le Groupe des droits humains et de l'inclusion sociale d'ONU-Habitat a travaillé avec les équipes régionales et les équipes de pays des Nations Unies sur toutes les propositions de projet afin de s'assurer que les droits des peuples autochtones étaient pris en compte de manière adéquate tout au long du cycle de projet.

### **Programme alimentaire mondial**

70. Le Bureau régional du PAM pour l'Amérique latine et les Caraïbes a signé un mémorandum d'accord avec le Fonds de développement pour les peuples autochtones d'Amérique latine et des Caraïbes en août 2022. Le mémorandum d'accord prévoit un ensemble d'activités axées sur le développement des capacités et la coopération interinstitutionnelle sur les questions relatives à l'interculturalisme et aux droits, à l'aide alimentaire et nutritionnelle et à la prise en charge des situations d'urgence.

71. Une évaluation des moyens de subsistance des peuples autochtones et de leur vulnérabilité à l'insécurité alimentaire portant sur cinq pays d'Amérique latine a été achevée en 2022. Les conclusions du rapport ont donné lieu à un plan de travail régional pour l'année à venir.

72. En 2022, le PAM a publié une note d'orientation interne sur la collaboration avec les peuples autochtones intitulée « An approach paper: key considerations for engagement with Indigenous Peoples » (Document de réflexion : points clés à prendre en compte dans la collaboration avec les peuples autochtones).

73. En partenariat avec le Fonds de développement pour les peuples autochtones d'Amérique latine et des Caraïbes, le Bureau régional du PAM pour l'Amérique latine et les Caraïbes a lancé une initiative de recherche dans le but de mieux comprendre et d'analyser les obstacles qui entravent l'accès des peuples autochtones à l'emploi au PAM et de produire des recommandations pour permettre l'embauche de personnes autochtones afin de garantir plus d'inclusion et de diversité.

74. Le Groupe d'affinité des peuples autochtones, formé en 2021, comprend des employés du PAM intéressés par les questions relatives aux peuples autochtones et travaillant sur ces questions, provenant de différents services du siège, des bureaux régionaux et des bureaux de pays. Il s'agit d'un mécanisme permettant l'échange d'informations et d'activités concernant les peuples autochtones. Le Groupe d'affinité se veut un tremplin pour davantage de dialogue entre les régions et les pays. On a créé une page Yammer (média social) consacrée aux peuples autochtones et accessible à l'ensemble du personnel du PAM pour diffuser les informations dans l'ensemble de l'organisation.

### **Organisation mondiale de la Santé**

75. L'OMS a rejoint le Groupe d'appui interorganisations sur les questions concernant les peuples autochtones en 2022 de manière à amplifier son action sur les peuples autochtones et la santé aux trois niveaux de l'Organisation et à faire progresser la mise en œuvre des éléments du plan d'action.

76. En 2022, l'OMS a publié un document intitulé « Strengthening primary health care to tackle racial discrimination, promote intercultural services and reduce health inequities » (Renforcer les soins de santé primaires pour lutter contre la discrimination raciale, promouvoir les services interculturels et réduire les inégalités sanitaires). Dans cette publication, l'OMS présente 14 leviers stratégiques et opérationnels grâce auxquels les responsables de l'élaboration des politiques peuvent renforcer les soins de santé primaires. Pour chaque levier, il existe de multiples points d'entrée possibles pour mettre en place des mesures ciblées visant à lutter contre la discrimination raciale, à favoriser les soins interculturels et à réduire les inégalités sanitaires auxquelles se heurtent les peuples autochtones et les personnes d'ascendance africaine, les Roms et les autres minorités ethniques.

77. L'OMS élabore actuellement la politique et la stratégie sur la réalisation de l'équité en santé, de l'égalité des genres et des droits humains, qui comprendra, entre autres, des dispositions sur la mise en œuvre du plan d'action aux trois niveaux de l'Organisation (national, régional et mondial) et sur l'établissement de rapports à ce sujet. L'OMS veille à ce que des membres de l'Instance permanente participent à l'élaboration de la politique et de la stratégie.

78. Le 9 août 2022, le Directeur général de l'OMS a pris la parole à la Journée internationale des peuples autochtones organisée par le Département des affaires économiques et sociales, sur le thème du rôle des femmes autochtones dans la préservation et la transmission des connaissances traditionnelles.

## **Organisation mondiale de la propriété intellectuelle**

79. L'OMPI a sensibilisé à la Déclaration dans le cadre du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. La Déclaration est mentionnée à plusieurs reprises dans les dernières versions des projets de texte à négocier sur la protection des savoirs traditionnels, des expressions culturelles traditionnelles et des ressources génétiques.

80. Après deux ans de suspension due à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Comité intergouvernemental a repris les négociations en vue de conclure, durant l'exercice biennal 2022-2023, un accord concernant un instrument juridique international relatif à la propriété intellectuelle qui garantira une protection équilibrée et efficace des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles. En 2022, l'Assemblée générale de l'OMPI a décidé de convoquer une conférence diplomatique, qui devra se tenir au plus tard en 2024, en vue de conclure un instrument juridique portant sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels relatifs aux ressources génétiques.

81. Un examen technique actualisé des principales questions liées à la propriété intellectuelle des projets d'instruments de l'OMPI sur les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles a été commandé par le secrétariat de l'OMPI à deux experts autochtones et transmis au Comité intergouvernemental à sa quarante-deuxième session, tenue du 28 février au 4 mars 2022.

82. Les activités d'assistance technique en faveur des peuples autochtones se sont poursuivies en 2022, en ligne et en présentiel, dont plusieurs webinaires et activités de formation, l'accent étant mis en particulier sur les initiatives en matière d'entrepreneuriat parmi les peuples autochtones, notamment les femmes.

### III. Réponses reçues concernant l'accélération des progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable

#### Département de la communication globale

83. Les centres d'information des Nations Unies à Buenos Aires, La Paz et Asunción ont soutenu la mission conjointe des coordonnateurs résidents d'Argentine, de Bolivie (État plurinational de) et du Paraguay, qui ont visité le Gran Chaco Americano. Le soutien apporté en matière de communication visait à rendre plus visibles les régions des peuples autochtones.

#### Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

84. La quatrième session de la Conférence régionale sur la population et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui s'est tenue à Santiago en juin 2022, a porté sur les effets sociodémographiques de la pandémie de COVID-19 en Amérique latine et dans les Caraïbes et sur les difficultés engendrées par la crise sanitaire pour ce qui est de la mise en œuvre du Consensus de Montevideo sur la population et le développement. Le Centre latino-américain et des Caraïbes de démographie, qui assure le secrétariat technique, a établi et présenté le rapport sur les effets sociodémographiques de la pandémie de COVID-19 en Amérique latine et dans les Caraïbes ; figurent dans ce rapport des recommandations aux fins de la reprise et de la reconstruction dans le cadre du Consensus de Montevideo sur la population et le développement, un chapitre étant dédié aux peuples autochtones.

85. En juillet 2022, la CEPALC a consacré un séminaire de deux jours au thème des conséquences de la pandémie de COVID-19 sur l'économie et les conditions de vie des peuples autochtones, ainsi que des obstacles pour ce qui est de garantir leurs droits collectifs dans le programme de relèvement après la pandémie. Le séminaire a vu la participation de hauts fonctionnaires de la CEPALC et d'organisations autochtones d'Amérique latine.

#### Organisation internationale du Travail

86. Une initiative dans le Gran Chaco Americano en Argentine, en Bolivie (État plurinational de) et au Paraguay a rassemblé les organismes des Nations Unies, les autorités locales et les populations locales pour recenser les besoins des personnes vulnérables et les outils de collaboration dans le cadre de l'objectif de développement durable n° 8, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'engagement de ne laisser personne de côté<sup>26</sup>. À cet égard, l'OIT a entrepris de soutenir les tisserands autochtones guaranis dans le Chaco bolivien<sup>27</sup> afin de renforcer leurs capacités conformément à la Convention de 1989 relative aux peuples indigènes et tribaux (n° 169). En outre, l'OIT travaille actuellement à une étude sur les peuples autochtones à la frontière entre l'Argentine et l'État plurinational de Bolivie.

87. L'OIT aide l'Institut national argentin de l'agriculture et de la technologie à collecter des informations et à élaborer un manuel de gestion publique sur la Convention de 1989 relative aux peuples indigènes et tribaux (n° 169).

<sup>26</sup> Voir (en espagnol) <https://unsdg.un.org/es/latest/stories/un-recorrido-por-el-gran-chaco-americano-tres-paises-unidos-por-un-mismo-objetivo>.

<sup>27</sup> Voir (en espagnol) [https://www.ilo.org/global/publications/books/WCMS\\_817575/lang--fr/index.htm](https://www.ilo.org/global/publications/books/WCMS_817575/lang--fr/index.htm).

## **Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants**

88. La Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants a continué de travailler avec les États et le système des Nations Unies aux niveaux international, régional et national afin d'agir en tenant de mieux en mieux compte du lien fondamental existant entre la lutte contre la violence dirigée contre des enfants et la réalisation de tous les objectifs de développement durable, et afin de garantir une stratégie coordonnée et cohérente dans l'ensemble du système des Nations Unies, conforme au programme commun et à l'appel tendant à réaliser les droits humains et à mettre fin à toutes les formes de violence à l'égard des enfants, sans laisser aucun enfant de côté. Il s'agit notamment de l'assistance prêtée aux États et de la coopération avec ceux-ci, en collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies, dans l'établissement des examens nationaux volontaires pour le forum politique de haut niveau de 2022. Cette assistance a pris la forme de visites de pays et d'échanges directs concernant leurs engagements sur l'intégration des droits de l'enfant et concernant les moyens efficaces de lutter contre la violence à l'égard des enfants autochtones dans les politiques et processus de développement nationaux et locaux.

## **Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme**

89. Le HCDH, par son initiative Surge, place les droits humains au centre de l'action concertée de l'ONU visant à aider les États et les parties prenantes nationales à lutter contre les inégalités et à atteindre les objectifs de développement durable. Au Paraguay, le HCDH a réalisé une analyse du système de protection sociale sous l'angle des droits humains, que l'équipe de pays des Nations Unies a utilisée dans son dialogue avec le cabinet social et le Ministère du développement social, l'objectif étant que le nouveau programme gouvernemental « Vamos! » soit étendu aux groupes exclus de la protection sociale, parmi lesquels les peuples autochtones.

90. Au Kenya, le HCDH a apporté son appui à un projet consistant à recenser, en partenariat avec les défenseurs autochtones des droits humains, les incidences de la crise de la COVID-19 sur les communautés autochtones du point de vue des droits humains, en mettant l'accent sur la situation des femmes autochtones, qui subissent de multiples formes de discrimination. L'analyse qui en est ressortie constitue un argumentaire convaincant qui a montré qu'il fallait vraiment inclure les personnes autochtones dans les programmes de protection sociale et les initiatives ciblées visant à remédier aux inégalités en matière de droit à l'éducation et à la santé et à lutter contre l'augmentation de la violence fondée sur le genre, notamment les pratiques traditionnelles préjudiciables.

91. En Équateur, un projet similaire axé sur la prévention a été mis en œuvre en lien avec les cibles et indicateurs relatifs à la terre dans le cadre de l'objectif de développement durable n° 11, qui porte sur les communautés durables [et des objectifs 1 (pas de pauvreté), 2 (faim zéro), 5 (égalité entre les sexes) et 15 (vie terrestre)]. L'analyse a permis de définir les besoins différenciés des communautés autochtones en termes d'accès à leurs terres, en particulier pour ce qui est des incidences sur les droits des femmes et sur les enfants, y compris le manque d'informations précises, les barrières linguistiques et le déficit de participation.

92. Dans le cadre de l'initiative Surge, une autre forme d'intervention du HCDH au niveau national est le soutien apporté aux équipes de pays des Nations Unies concernant les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et les analyses communes de pays, qui représentent l'offre collective



d'assistance du système de développement des Nations Unies aux pays visant à les aider à répondre aux priorités et aux principales lacunes s'agissant des objectifs de développement durable et à satisfaire à l'impératif de ne laisser personne de côté. Le HCDH préconise que toute l'attention nécessaire soit accordée à la situation des peuples autochtones dans ces documents.

### **Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique**

93. Le secrétariat appuie l'élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, qui correspond étroitement aux objectifs de développement durable. Les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable contribueront à créer les conditions nécessaires à la mise en œuvre du cadre. En outre, l'élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 s'accompagne également de l'adoption des indicateurs et des cadres de suivi. Les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et les indicateurs sur les processus de suivi liés aux connaissances traditionnelles et à l'utilisation coutumière durable de la biodiversité sont utiles à la collecte de données statistiques sur les peuples autochtones.

94. En outre, le programme de travail conjoint sur les liens entre la diversité biologique et la diversité culturelle, qui doit être examiné par la quinzième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, vise à reconnaître le patrimoine et la diversité naturels et culturels comme des facteurs et des moteurs des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable et comme une voie vers la concrétisation de l'ambition du cadre mondial de la biodiversité, à savoir vivre en harmonie avec la nature d'ici 2050.

### **Fonds des Nations Unies pour l'enfance**

95. Jusqu'à la mi-2022, la République du Congo a bénéficié du Fonds commun pour les objectifs de développement durable avec la mise en œuvre d'un programme conjoint entre l'UNICEF, le PAM et l'OMS, visant à soutenir l'exercice par les peuples autochtones de leurs droits, notamment à l'éducation, à la protection, à la santé, à la nutrition, à la protection sociale et à la terre. Le programme conjoint permet d'établir une analyse de la situation des peuples autochtones qui puisse servir de référence et vise à renforcer les structures et les capacités des institutions gouvernementales, de la société civile et des organisations qui les servent. Il contribue également au plaidoyer en faveur de l'application effective des lois et règlements visant à la protection et à la promotion des droits des peuples autochtones en général.

96. En 2022, en ce qui concerne les objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 1 et 10, l'UNICEF et ses partenaires ont mené à bien des initiatives de protection sociale à l'appui de femmes et de communautés autochtones du Burundi. Au Suriname, pour contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 1, 2, 5, 16 et 17, plusieurs entités des Nations Unies, dont l'UNICEF, ont lancé un programme du Fonds commun pour les objectifs de développement durable destiné à renforcer la résilience et à améliorer les moyens de subsistance des peuples autochtones. Ce programme conjoint vise à remédier aux vulnérabilités multidimensionnelles des peuples autochtones et tribaux du Suriname au moyen d'un cadre d'action global et intégré conçu pour améliorer leur qualité de vie et d'une série d'initiatives à petite échelle de développement rural intégré, l'accent étant mis sur les services essentiels et l'emploi, et à mettre à l'essai ces interventions de manière participative.

## **Programme des Nations Unies pour le développement**

97. Le PNUD a poursuivi son engagement auprès des peuples autochtones en 2022, dans une perspective globale consistant à aider les pays à parvenir simultanément à éliminer la pauvreté et à réduire les inégalités et l'exclusion. Il s'agit ainsi d'élaborer des stratégies de développement durable ; d'asseoir la gouvernance démocratique inclusive et efficace et la consolidation de la paix ; de renforcer la résilience, notamment face aux conflits et aux catastrophes naturelles. En outre, les travaux du PNUD avec les peuples autochtones sont guidés et déterminés par les normes et principes internationaux en matière de droits humains et, en particulier, par la Déclaration.

98. La coopération avec les peuples autochtones a été un domaine d'action privilégié dans le cadre de la mission du PNUD qui consiste à intégrer une approche fondée sur les droits humains dans ses politiques et programmes de développement, dans ses activités de sensibilisation au niveau mondial visant à lutter contre la discrimination et à soutenir les minorités marginalisées, ainsi que dans sa collaboration de longue date avec la société civile. Le PNUD attache une grande valeur aux contributions des peuples autochtones à la diversité et au patrimoine culturels de l'humanité ainsi qu'aux solutions face aux changements climatiques et partage leurs préoccupations quant aux désavantages économiques et sociaux et à la faible représentation politique. Le plan stratégique du PNUD en cours (2022-2025) comprend six solutions types et trois catalyseurs pour les pays partenaires, notamment la lutte contre la pauvreté et les inégalités ; le renforcement de la gouvernance ; la satisfaction des besoins en matière d'environnement, de climat et d'énergie ; l'accès au financement ; ainsi que le renforcement des droits d'occupation des terres, des droits relatifs à l'eau et des droits fonciers, en tenant compte des incidences, de l'accès et des contributions différenciés des femmes et des hommes, des personnes handicapées et des peuples autochtones.

## **Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture**

99. En mobilisant les savoirs locaux et autochtones et en créant des synergies avec la science, l'UNESCO aide ses États membres à atteindre les objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 1, 4, 13, 14 et 15. Dans ces domaines, en 2022, l'UNESCO a soutenu ses États membres en ce qui concerne la conservation et la restauration de la biodiversité, les sciences océaniques, l'utilisation durable des ressources naturelles et la résilience face aux changements climatiques, notamment par la mise en réseau et la coopération entre les sites désignés par l'UNESCO en tant qu'outils et modèles de premier plan pour ce qui est de réaliser les objectifs de développement durable, ainsi que la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable.

100. L'UNESCO a aidé les peuples autochtones à participer à la Décennie d'action sur l'eau en 2022, et en apportant des réponses par rapport aux problèmes et aux capacités de ses États membres en matière de sécurité de l'eau aux niveaux local, régional et national afin de les aider à atteindre les cibles relatives aux objectifs de développement durable qui concernent l'eau (objectif 6).

101. L'UNESCO a également contribué à l'objectif de développement durable n<sup>o</sup> 5 par plusieurs lignes directrices et processus tenant compte des questions de genre en faveur de la valorisation, de la transmission, de la protection et de la mobilisation des savoirs autochtones aux fins de la résilience face aux changements à l'échelle planétaire, dont le récent rapport sur les savoirs des femmes dans le Pacifique.

102. La réduction des inégalités (objectif 10) est également un domaine dans lequel l'UNESCO apporte une contribution importante grâce à son action visant à garantir que tous les apprenants et apprenantes aient accès à un enseignement de qualité à tous les niveaux ; à réduire les écarts en matière de science et de connaissances entre les pays et au sein de ceux-ci ; à combler la fracture numérique et à veiller à ce que toutes les politiques de développement soient inclusives et respectent la diversité culturelle.

103. Dans le domaine de l'objectif de développement durable n° 13, les activités, notamment celles menées en préparation et à l'occasion de la vingt-septième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, en collaboration avec des partenaires autochtones du monde entier, ont fait progresser le débat sur l'inclusion et l'intégration des peuples autochtones et de leurs connaissances dans les politiques et pratiques scientifiques.

104. Conformément à l'objectif 14 sur la vie aquatique et à l'objectif 15 sur la vie terrestre, en 2022, le service d'appui technique sur les savoirs autochtones et locaux, qu'héberge le Programme LINKS de l'UNESCO, a soutenu l'inclusion de la composante des savoirs autochtones dans la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, notamment dans deux évaluations de la biodiversité sur l'utilisation durable des espèces sauvages et sur l'évaluation de la nature et de ses valeurs. Dans le cadre des travaux visant à augmenter les bénéfices que peuvent tirer les peuples autochtones et les populations locales de ces évaluations, la Plateforme intergouvernementale a organisé un webinaire à l'intention des peuples autochtones et des communautés locales pour qu'ils puissent passer en revue les connaissances autochtones et locales présentées dans les évaluations achevées.

105. En outre, le Programme LINKS de l'UNESCO, par l'intermédiaire du projet Réseau sur la biodiversité et les services écosystémiques, travaille avec les partenaires nationaux, le Centre mondial de surveillance pour la conservation (Programme des Nations Unies pour l'environnement) et le PNUD pour appuyer l'intégration des savoirs locaux et autochtones dans l'évaluation des écosystèmes nationaux et la planification des politiques.

### **Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés**

106. Conformément au Programme 2030 et au principe consistant à ne laisser personne de côté, le HCR collabore avec ses partenaires pour garantir l'inclusion des personnes déplacées par les catastrophes dans les services nationaux et pour élaborer des stratégies efficaces en matière de résilience et de solutions qui incluent toutes les personnes quels que soient leur âge, leur genre ou leur origine, notamment les femmes, les jeunes, les enfants, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexes, les minorités et les peuples autochtones. En 2020, le HCR a mis en place une équipe spéciale sur un dialogue et un partenariat constructifs avec les organisations dirigées par des personnes déplacées de force et apatrides, un groupe consultatif intérimaire composé de 26 organisations dirigées par des personnes déplacées et apatrides étant constitué ; ces organisations ont été consultées en tant que partenaires jusqu'à fin novembre 2022. En décembre 2022, un conseil consultatif, composé de 16 organisations dirigées par des personnes déplacées et apatrides, a été établi, et siégera jusqu'en décembre 2024.

## **Programme des Nations Unies pour les établissements humains**

107. En 2022, ONU-Habitat a poursuivi ses efforts pour faire participer les jeunes à la transposition au niveau local des objectifs de développement durable. Grâce à son projet Youth 2030 Cities (Jeunesse 2030 Villes), mené en partenariat avec la Fondation Botnar, six pays cibles ont été désignés comme prioritaires en 2022, dont l'Équateur, où Youth 2030 s'est associé à Otavalango, une organisation autochtone locale qui cherche à faire connaître, préserver et sauvegarder la culture des Kechua, dont la langue et les traditions sont menacées. Otavalango a accueilli des ateliers Jeunesse 2030 qui ont permis aux jeunes d'en savoir plus sur le rôle des entités des Nations Unies dans la suite donnée aux programmes de développement au niveau communautaire et local et de mieux comprendre en quoi les objectifs de développement durable concernent les peuples autochtones.

108. L'un des objectifs de ces discussions était d'élaborer des DéclarACTIONs locales et nationales qui exposent les points de vue et les engagements des jeunes. La DéclarACTION mondiale confirme l'engagement des chefs de file des enfants et des jeunes, en partenariat avec les principales parties prenantes, telles que les pouvoirs publics nationaux, à créer une société inclusive, démocratique, diverse et participative pour la défense des peuples autochtones afin qu'ils puissent exercer leurs droits et préserver leurs traditions et leur langue. La DéclarACTION est suivie de demandes concrètes au niveau local, national et mondial. La DéclarACTION d'Otavalango a été présentée à New York, à la réunion de haut niveau sur l'application du Nouveau Programme pour les villes, et a éclairé la DéclarACTION mondiale adoptée lors du Forum urbain mondial et de l'Assemblée urbaine mondiale de la jeunesse en juin 2022.

## **Programme alimentaire mondial**

109. Le PAM a travaillé, dans un large éventail de pays et de contextes différents, sur des évaluations qui rassemblent des données sur les questions autochtones et recensent les facteurs d'insécurité alimentaire. Le PAM utilise ces informations pour éclairer ses stratégies pour l'avenir. La promotion et la sensibilisation en interne ont également été des facteurs clés pour combler les lacunes liées à la production d'éléments tangibles et à la collecte de données. Il est également nécessaire de soutenir et d'apprécier à leur juste valeur les systèmes alimentaires et les savoirs ancestraux des peuples autochtones (objectif de développement durable n° 2). Le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes a fait du travail avec les peuples autochtones un domaine prioritaire pour la région. Cela permet d'accorder une plus grande attention aux systèmes de connaissances des peuples autochtones, au rôle de ces derniers pour ce qui est de reconnaître et d'utiliser des aliments négligés mais riches en nutriments, et à leurs pratiques en matière d'adaptation aux changements climatiques et d'alerte rapide (objectif de développement durable n° 13). Garantir l'inclusion des femmes autochtones dans les programmes d'autonomisation rurale est également une étape vers une participation plus grande des femmes en tant que productrices et animatrices du monde agricole. Les partenariats avec le Fonds de développement pour les peuples autochtones d'Amérique latine et des Caraïbes, par exemple, soulignent l'importance de collaborer plus étroitement avec des organisations dirigées par des personnes autochtones pour remédier ensemble aux problèmes.

## Organisation mondiale de la Santé

110. L'OMS a publié une feuille de route intitulée « Lutter contre les maladies tropicales négligées pour atteindre les objectifs de développement durable : feuille de route pour les maladies tropicales négligées 2021-2030 », établie dans le cadre d'une vaste consultation mondiale, qui a abouti à l'approbation de la feuille de route par la soixante-treizième Assemblée mondiale de la Santé, en novembre 2020. La feuille de route définit des cibles et des jalons mondiaux pour prévenir, contrôler, éliminer ou éradiquer 20 maladies et groupes de maladies tropicales négligées, ainsi que des cibles transversales alignées sur les objectifs de développement durable. La feuille de route s'accompagne de plusieurs documents complémentaires sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène, l'approche « Une seule santé » et la durabilité, qui auront une incidence sur le programme de travail de l'Instance permanente. L'OMS a été à l'origine de la production d'un rapport rendu en décembre 2021 et publié en 2022, qu'elle a codirigé avec la FAO et le FIDA et qui met l'accent sur les populations autochtones vivant dans des zones rurales ou reculées<sup>28</sup>.

111. Le Health Equity Assessment Toolkit (outil d'évaluation de l'équité en matière de santé) de l'OMS est une application logicielle qui facilite l'évaluation des inégalités sanitaires. Les inégalités peuvent être évaluées grâce à des données ventilées, notamment par origine ethnique, et des données récapitulatives des inégalités en matière de santé peuvent être visualisées dans des graphiques, des cartes et des tableaux interactifs. L'outil peut être utilisé sur les bases de données nationales pour l'analyse quantitative et l'examen des inégalités en matière de santé, y compris pour les peuples autochtones. L'OMS a fait état des évolutions annuelles concernant l'indicateur utilisé comme marqueur de l'équité pour les indicateurs 3.3, 3.8 et 6.1/1.2 du cadre de suivi des objectifs de développement durable, à savoir le nombre de personnes nécessitant un traitement comme marqueur des interventions menées contre l'une quelconque des maladies tropicales négligées ciblées par l'OMS, y compris 11 maladies tropicales négligées pour lesquelles l'Assemblée mondiale de la Santé vise l'éradication ou l'élimination. Des chiffres positifs concernant cet indicateur garantissent que les personnes les plus pauvres et les plus marginalisées dans le monde sont prioritaires à chaque étape du chemin vers les cibles relatives aux objectifs de développement durable. Dans le cadre de l'action menée ultérieurement et de la communication d'informations à ce sujet, les rapports sur les progrès accomplis présenteront des données ventilées pour rendre compte des effets sur les sous-populations vulnérables, notamment les enfants, les femmes et les peuples autochtones.

---

<sup>28</sup> <https://www.who.int/publications/m/item/tackling-inequalities-in-public-service-coverage-to-build-forward-better-for-the-rural-poor>.